



VILLE DE
PINCOURT



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

INAUGURATION DE LA CASERNE TEMPORAIRE DANS LE QUARTIER INDUSTRIEL DE NDIP : NOUVELLE ENTENTE DE DESSERTE INCENDIE ENTRE NDIP ET PINCOURT

NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 30 AOÛT 2021 – Dans le cadre de la nouvelle entente de desserte incendie avec le Service incendie de la Ville de Pincourt entrée en vigueur le 7 septembre, le conseil de ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, en présence des élus de Pincourt et de l'équipe de direction du nouveau service incendie commun, a inauguré la caserne temporaire située sur la rue Huot dans le quartier industriel de NDIP. Cette caserne accueillera les camions et équipements de la future caserne et assurera la desserte optimale de tous les secteurs de NDIP d'ici la mise en opération de la caserne permanente.

La mairesse de Notre-Dame-de-l'Île voit finalement des années d'effort porter fruit. « C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous saluons la nouvelle collaboration entre les villes de Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot concernant l'ensemble de la sécurité incendie et la réponse aux urgences médicales. Nous sommes convaincus que ce nouveau service répond à un enjeu de sécurité publique et que dorénavant, l'ensemble de nos citoyens, dans tous les secteurs de NDIP, pourront maintenant compter sur des temps d'intervention conformes aux exigences ».

Le projet de nouvelle caserne à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et Saint-Joseph avance bien, malgré les retards causés par l'obtention des autorisations. L'ouverture est prévue en 2022. Entretemps, le service de premiers répondants et de protection incendie sera assuré à partir de la caserne temporaire sur la rue Huot, soit la caserne 26. Un nombre de vingt pompiers expérimentés et résidents a été ajouté aux quarante membres du service d'urgence actuel afin de bonifier le temps de réponse aux interventions.

Toutes les parties de l'entente se réjouissent de cette collaboration intermunicipale. « Par le biais de cette entente, la Ville de Pincourt est fière de partager le service incendie avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tout en continuant d'offrir la même qualité de service ici à Pincourt », souligne Yvan Cardinal, maire de Pincourt. De plus, la direction du service d'urgence est persuadée que ce projet de collaboration

mutuelle entre les deux villes sera un succès. Cette union permettra d'honorer l'ensemble des exigences prévues au Schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, au plus grand bénéfice de la population desservie.

Le conseil de ville de NDIP remercie les employés du Service incendie de L'Île-Perrot pour les services rendus ces dernières années. Les élus perrotdamois réitèrent également leur volonté de regrouper l'ensemble des services incendie, avec un réseau de casernes stratégiquement réparties pour assurer une protection optimale à l'ensemble des résidents et résidentes de l'île.

Le nouveau territoire desservi par le service incendie commun de NDIP et de Pincourt couvrira une population estimée à près de 27 000 habitants, soit la deuxième en importance de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à être couverte par un Service d'urgence et de protection incendie.

-30-

Source et renseignements

Éric Leclerc, responsable des communications

eleclerc@ndip.org

514 453-4128 poste 2231